

Ministère chargé  
de la mer  
et des transports

### CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR (Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

**Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier.  
Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos**

#### Réservé au médecin consultant

Docteur L. DUQUESNEL  
Je soussigné(e), Docteur en médecine,  
Médicine Générale,  
Secteur I  
ADELI 53 10 08 99 3  
N° RPPS 10002552080  
Pôle Santé  
1 Place de l'Europe  
53100 MAYENNE  
Certifié avoir examiné ce jour  
Tél. : 02 43 00 04 33  
Nom : **FOUQUÉ**  
Prénom : **André**  
Je déclare que l'intéressé(e) :

satisfait  ne satisfait pas  satisfait sous réserve(s)\*  
aux conditions d'aptitude physique requises par les textes  
en vigueur.  
\* Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous  
seront reportées sur le titre de conduite

- 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange.
- 2. Port d'une prothèse auditive.
- 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante.
- 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur.
- 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne.

Fait à **Mayenne**  
Le **22 7 2022**  
Docteur L. DUQUESNEL  
Signature et cachet du médecin consultant  
Médicine Générale,  
Secteur I  
ADELI 53 10 08 99 3  
N° RPPS 10002552080  
Pôle Santé  
1 Place de l'Europe  
53100 MAYENNE  
Tél. : 02 43 00 04 33

#### Réservé au candidat

Mme  M.   
Nom : **Fouqué**  
Prénom : **André**  
Né(e) le **02.12.1963**  
A **Mayenne**  
Adresse : **8 Résidence des  
Poissonniers  
53 100  
Parigné sur Braye**

- déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.
- s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».

Fait à **Mayenne**  
Le **26.07.2022**  
Signature du candidat

**Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer**